

Assemblée Générale des *Ailes du désir*
Samedi 11 mai 2019 (13h30-17h30)
Maison du Geste et de l'Image (Paris 1^e)

16 adhérents présents

Ordre du jour :

- 1- Rencontre avec Renaud Ferreira, Inspecteur Général
- 2- Assemblée des adhérents
 - Rapport moral et financier.
 - Élection du nouveau Conseil d'administration et des délégués régionaux.
 - Positions de l'association dans le cadre de la réforme du lycée.
 - Réflexions propositions sur les nouveaux programmes de cinéma,
 - Questions diverses

Remerciements à la Maison du Geste et de l'Image et en particulier à sa directrice, Marie Stutz, qui nous offrent la possibilité de tenir l'AG des Ailes du désir dans ce lieu dédié à la pratique artistique.

Présentation de la Maison du Geste et de l'Image par sa directrice

La MGI (42 rue Saint-Denis, 75001 Paris) est un centre d'éducation artistique qui existe depuis 35 ans et accueille environ 5000 élèves par an, sur 200 à 250 ateliers. 1600 m² équipés (matériel professionnel). Sa mission principale concerne le partenariat enseignants/artistes réparti en 3 secteurs : vidéo, photo, théâtre – de la maternelle à la terminale, dans le cadre de l'option CAV et hors option. Accompagnement à la demande de financements (dans le cadre de classe à PAC en particulier). Des ateliers hors temps scolaire le samedi après-midi + stages pendant les petites vacances (Toussaint, février, printemps). La MGI organise aussi des formations pour les enseignants (ex : avec l'ESPE de Paris avec des enseignants d'Arts plastiques).

| |
|--|
| <p>1^e PARTIE : INTERVENTION DE RENAUD FERREIRA, IGEN Lettres Cinéma</p> |
|--|

La plupart des éléments de la réforme du lycée sont aujourd'hui connus. La nouvelle structure du lycée a ses effets vertueux et ses effets pervers. L'effet le plus significatif est le renforcement des enseignements de spécialité. Corrélativement, on peut craindre un affaiblissement de la situation de l'enseignement optionnel, qui n'était pas souhaité par le ministère au départ. L'esprit de la réforme est d'ouvrir les

possibles. Dans certains cas, les options sont pour les chefs d'établissement une marge de manœuvre, la possibilité de récupérer des heures.

L'applicabilité de la réforme est dans les mains des recteurs et des chefs d'établissement. L'application et la mise en œuvre de la réforme sont très variables d'un établissement à l'autre.

R. Ferreira n'a pas le sentiment que le CAV soit l'option artistique la plus en difficulté (attire toujours vif pour les images chez les élèves). La question de l'éducation à l'image devient consubstantielle au parcours des élèves.

Les nouveaux programmes ont été pensés pour différencier l'enseignement de CAV de l'éducation artistique et culturelle : le CAV est à comprendre comme la « tête de gondole » de l'éducation artistique et culturelle, elle a une plus-value très forte. Il faut lui donner un rayonnement fort, c'est pourquoi l'enseignement du CAV a été arrimé à des méthodologies universitaires. Le nouveau programme fait un pari : développer le cinéma non seulement dans le champ des humanités mais aussi dans celui des sciences économiques et sociales, pour développer les possibilités d'orientation vers d'autres domaines que la réalisation : dans l'économie et le tertiaire des médias (production, distribution, économie de l'édition de films, etc.). Il s'agit d'asseoir la place du cinéma, de faire en sorte qu'il soit le plus sécurisé possible.

Les programmes de terminale (spécialité / option) ont été rendus au CSP début mai.

Un point qui interpelle R. Ferreira : la tentative de certains chefs d'établissement de déréguler les postes à profil, à l'occasion d'un départ en retraite ou d'une mutation, pensant qu'il sera toujours possible de s'arranger avec un enseignant qui n'est pas en poste. Il faut être très vigilant sur ce point car c'est une manière de détricoter un enseignement de CAV.

On observe beaucoup d'irrégularités liées aux postes à profil (et pas seulement en CAV) : quantité de situations inédites et fausses. Certains collègues assurent des cours en CAV alors qu'ils n'ont pas la certification complémentaire.

L'association des Ailes du désir devrait être vigilante sur ce point.

La difficulté tient au fait qu'un Inspecteur Général n'a pas la possibilité d'ouvrir un poste : c'est une décision qui relève uniquement de la compétence du chef d'établissement, que personne ne peut contraindre.

L'épreuve pour les élèves « renonçants » de Première a été publiée dans le Bulletin officiel n°17 du 25 avril 2019 : une épreuve légère, peu contraignante, et qui évite de produire une « usine à bachotage » durant l'année de Première (ce qui alourdirait l'année et représenterait un dévoiement du cours et de l'esprit des programmes). La nature orale de l'épreuve permet aussi d'échapper à la banque de sujets (qui impliquerait de produire au moins 80 sujets par an).

Questions des adhérents :

Peut-on clarifier la différence de philosophie, en Première, entre le programme de spécialité et le programme d'option ? Il faut pouvoir expliquer ces différences aux élèves qui choisissent la spécialité CAV en se disant qu'ils pourront l'abandonner en fin de Première pour poursuivre en option CAV en Terminale.

Il existera toutes sortes de stratégies d'élève, qui dépendront aussi des cultures d'établissement (selon que l'enseignement est bien établi ou pas) et de « l'effet professeur ».

Il existera une marge d'élèves qui ne viendront en Spécialité qu'un an pour se faire plaisir : il faudra alors essayer de les retenir.

Des ressources (documents d'accompagnement) seront mises en ligne en juin et ont vocation à être augmentées.

Chaque programme (spécialité / option) part d'une même matrice (les cinq « axes d'étude ») mais il existe une différence de densité dans l'application de cette matrice. En spécialité : 4 « questionnements » très cinéphiliques : qu'est-ce qu'être auteur dans un contexte de production contraint ? Quelle est la possibilité d'affirmer un geste spécifique d'auteur ? Le programme invite à découvrir la production et les conditions de production d'un film : ancrage du film dans un héritage culturel et dans une histoire des techniques. Cela connote une forme de plus-value théorique très forte, avec des références robustes.

L'option ne propose que trois « questionnements », fortement placés du côté d'une adresse à tous les élèves : qu'est-ce qu'écrire la fiction ? S'il a moins de densité théorique, il porte sur un objet très précis (le récit et la fiction) et s'ouvre à la diversité des images (la série, le jeu vidéo, etc.), prenant en compte l'environnement général des élèves. En spécialité, l'interrogation est très cinéphilique et cinématographique. L'enseignement en option part davantage de l'expérience des élèves et affirme plus fortement une pédagogie de projet. Il invite à une découverte plus empirique et plus didactisée, il suppose une démarche plus inductive chez l'élève.

À quel moment de l'année se déroulera l'épreuve orale de fin de Première pour les « renonçants » ?

La date de cette épreuve est encore incertaine (peut-être au mois d'avril ?).

Que sait-on sur les modalités de préparation du « grand oral » ?

Personne ne sait rien encore de cette épreuve.

L'épreuve de spécialité de terminale interviendra assez tôt dans l'année : au retour des vacances de Pâques, voire avant : la dernière partie de l'année pourrait être mobilisée pour le grand oral.

Il faudra faire en sorte que ce grand oral ne s'ajoute pas au reste, mais que ce que l'on travaille dans le cadre du cours prépare les compétences du grand oral.

Une collègue dresse un état des lieux des problèmes qui apparaissent :

- *Problème de l'accès dérogatoire en 2nde ou en 1^e pour la spécialité ou l'option CAV dite « rare »*
- *Problème des parcours (« triplettes » ou « menus ») imposés par les proviseurs, et en très petit nombre. Ces parcours recomposent parfois les anciennes filières.*
- *Problème des effectifs : certains lycées demandent des groupes à 35 pour ouvrir la spécialité.*
- *Inquiétude sur l'option facultative : aucune valorisation pour l'obtention du Bac.*
- *La question du dialogue avec le supérieur.*

Tracer des passerelles entre enseignants, dans une académie, etc., pour voir quel type de profil recherche telle formation supérieure, et pouvoir ainsi conseiller nos élèves pour leur poursuite d'études.

Deux collègues de Nantes présents à l'AG apportent des précisions sur le recrutement à Ciné Sup :

- En son : il faut avoir suivi les spécialités mathématiques et sciences physiques jusqu'en terminale
- En image : pas d'année blanche en mathématiques au lycée
- Parcours Fémis : toute spécialité

Est-il possible d'ouvrir des spécialités CAV ?

Il existe des possibilités de transformer un enseignement facultatif en spécialité.

La difficulté tient au fait que le ministère de la culture a démarré très tardivement sa réflexion. Finalement les financements sont maintenus à moyen constant, d'où les difficultés pour deux ouvertures de spécialités dans l'académie de Créteil (à Meaux et à Bobigny).

Ne pas cesser de réfléchir à des possibilités de transformation de l'une à l'autre selon les nécessités du terrain, sans mettre la DRAC devant le fait accompli. La DRAC doit pouvoir réussir à répondre favorablement à ces ouvertures.

Continuer à avoir une réflexion sur la pertinence de la carte.

| |
|--|
| 2^{ème} PARTIE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ADHÉRENTS |
|--|

1- BILAN FINANCIER

Présentation du bilan financier par François-Xavier Vial, trésorier.

Distribution aux adhérents de l'état des comptes au 31 décembre 2018.

En 2018, l'association est excédentaire de 84 euros.

Elle passe de 79 à 86 adhérents.

L'impression de la revue constitue le gros poste de dépense.

Certains adhérents ne signalent pas leur changement d'adresse et cela occasionne des frais supplémentaires (retour des envois postaux).

Cf. document joint « Ailes du désir, bilan financier 2018 »

☞ **Vote du bilan financier à l'unanimité.**

2- BILAN MORAL

Présentation du bilan moral par Geneviève Merlin, présidente.

Nous n'avons cessé dans les diverses interventions auprès de l'institution **de réaffirmer les objectifs de l'association** : promouvoir un enseignement de qualité, exigeant, dans ses composantes théorique et pratique et l'ouvrir au plus grand nombre d'élèves, et lutter ainsi contre les inégalités.

Nous avons mené des **actions communes avec les autres associations des professeurs d'enseignements artistiques** (Musique, Arts plastiques, Histoire des arts Théâtre) : lettres au ministre, demande d'audience aux recteurs...

a- Les actions accomplies

1- Rappeler la présence et le rôle de l'association dans différentes commissions :

- dans les commissions de choix du film du bac
- dans la commission d'élaboration des sujets du bac
- 3 membres du bureau des Ailes du désir ont participé à l'écriture des nouveaux programmes de cinéma du lycée

2- Implication de l'association dans la réflexion sur la réforme du lycée

➤ **Sur les programmes de cinéma :**

L'Association a été invitée par le Conseil Supérieur des Programmes à présenter des préconisations et propositions et à réagir à la présentation des programmes.

Nous y avons fait valoir notre attachement à la pratique artistique et au partenariat : la place de la pratique et des intervenants qui constituent un lien avec le monde professionnel doit être fondamentale : leur accompagnement est important dans le parcours des élèves, leur présence peut aider l'élève à construire un parcours d'étude. Importance de la pratique dans l'évaluation du bac. ⇒ L'importance du partenariat est présentée en préambule du texte de l'ensemble des disciplines artistiques et rappelée ensuite précisément pour le cinéma.

➤ **Courriers adressés au ministère sur les enseignements de spécialité et sur les options :**

Réponses apportées par le ministère à nos questions par un courrier de Xavier Turion directeur adjoint de la DEGESCO et lors d'une audience des professeurs de musique [Audience des professeurs de musique : Matthieu Lahaye, conseiller du Ministre de l'éducation nationale, Xavier Turion, Mathieu Monthéard, chef de bureau DEGESCO]. Pétition à l'initiative des professeurs de musique en novembre sur le coefficient des options.

Le ministère est attentif aux cartes des options et des spécialités et a fait des recommandations auprès des recteurs.

Réponses du ministère sur :

- **Les enseignements de spécialité :**

L'implantation des enseignements de spécialité artistique a fait l'objet d'une attention particulière de la part des chefs d'établissement et des autorités académiques. D'une manière globale et à l'échelle du pays, il n'y a pas de réduction de l'offre. Il y a même des ouvertures. On peut aussi reconnaître le rôle joué par nos inspecteurs généraux qui ont rencontré les recteurs partout où il y avait des difficultés.

- **L'option et son coefficient :**

La décision d'attribuer des « points bonus » au latin-grec et non aux autres options a été votée par le CSE et ne sera pas remise en question. La philosophie du nouveau baccalauréat n'est plus de bonifier certaines disciplines mais bien d'attribuer des coefficients spécifiques en fonction du parcours choisi par l'élève. Par le choix des dominantes, l'élève peut valoriser certains enseignements. Pour les autres, ils compteront dans le contrôle continu, dont font partie les disciplines artistiques entre autres.

« A l'heure actuelle un élève peut obtenir une bonification de 0,5 points maximum grâce à l'option musique et 0,2 dans le nouveau baccalauréat. Cette différence infime est d'ailleurs souvent compensée dans les jurys du baccalauréat qui restent souverains pour octroyer des points aux élèves ayant des notes proches de l'obtention du diplôme ou d'une mention et qui auraient suivi une option de façon sérieuse et satisfaisante. »

À la question : pourquoi cette philosophie du nouveau baccalauréat ne s'applique-t-elle pas pour le latin-grec ?

Réponse : Il y a moins d'élèves que dans les options arts. Il est plus difficile de faire du latin et du grec en dehors du lycée. C'est donc le rôle de l'école de pouvoir permettre aux élèves de poursuivre cet enseignement.

« Enfin, les effectifs des options relèvent peu des bonifications qui leur sont

attribuées mais surtout de l'engagement et l'investissement des enseignants, des projets qu'ils conduisent et de l'intérêt pour une discipline. »

➤ **Actions auprès des Recteurs**

Nous avons élaboré en commun avec les associations des professeurs de musique, d'arts plastiques et d'histoire des arts une **Lettre de demande d'audience** qui a été envoyée à tous les recteurs, et adressée aux adhérents sur la boucle.

Pour chaque audience nous essayons de trouver, chacun dans notre association, un représentant (ce qui s'avère difficile pour la musique et les arts plastiques qui n'ont pas comme nous des délégués régionaux).

Voici un premier bilan :

- Audience au rectorat de Nantes (CR par Matthieu Haag)
- Audience au rectorat de Montpellier (CR par Luc Vautherot)
- Audience au rectorat de Besançon (CR oral par Annabel Lanier)
- L'audience au rectorat de Bordeaux initialement prévue le 02 mai 2019 est reportée à la deuxième quinzaine de mai.
- Audience au rectorat de Lyon prévue le 5 juin
- Audience au rectorat de Polynésie (visioconférence prévue le 20 juin, entretien avec le vice-recteur de Polynésie / Geneviève Merlin pour les Ailes du désir et Claire Labastie, pour l'association Polychrome).
- Le rectorat de Poitiers nous a adressé un courrier sans accorder d'audience : ok pour les dérogations mais pas de fléchage des heures option.

➤ **Soutien apporté par des professionnels, partenaires et artistes**

Laurent Cantet, président d'honneur de l'association, ne peut pas être parmi nous aujourd'hui mais nous assure de son soutien.

Jean-Jacques Manzanéra a mobilisé l'AFCAE (Association Française des Cinémas Art et Essai) et Rafael Maestro, son vice président, a fait une intervention auprès du ministère de la culture. Idem Bertrand Tavernier.

b - les enjeux actuels

1- Quel premier bilan tirer de la réforme pour l'enseignement du cinéma ?

Points acquis :

- Le maintien d'un enseignement de spécialité et d'une option facultative.
- La reconnaissance des compétences des professeurs (les postes spécifiques ne sont pas remis en question).
- La prise en compte de la pratique artistique
- La possibilité de couplage de la spécialité Cinéma avec d'autres champs disciplinaires que les lettres (notamment les disciplines scientifiques : mathématiques, physique-chimie, etc.)

Mais des difficultés **et des dangers** sur le terrain :

- Les options facultatives très fragilisées.

- Les dotations horaires globales des établissements conduisent dans certains établissements et à l'échelle des bassins à mettre des options en rivalité d'une part et à mettre en concurrence des établissements d'autre part.
- Les chefs d'établissement ne peuvent offrir que peu de possibilités d'associations de disciplines.
- Un risque de grande inégalité d'accès aux enseignements cinéma audiovisuel de 2^{de} dans les académies dont les rectorats prennent la décision de maintenir une carte scolaire ne prenant pas en compte le caractère rare des enseignement CAV et leur importance pour le parcours des élèves.

2- De nouveaux enjeux :

- **La réforme induit une nouvelle logique de construction de l'enseignement du cinéma-audiovisuel, en option et en spécialité.**

Dans ces conditions, il faut être très vigilant localement, refuser une dégradation des contenus de l'enseignement, garantir effectifs et moyens nécessaires pour assurer un enseignement de qualité dans le respect des textes qui règlementent l'enseignement de l'option et de la discipline de spécialité. Ne pas cautionner les projets de suppression des postes à profil pour garder un maximum d'heures, comme c'est le cas dans quelques établissements.

C'est dans le cadre de l'établissement et auprès du rectorat et de l'IPR qu'il faut défendre la spécificité des enseignements de cinéma et rappeler qu'ils nécessitent le respect de conditions et procédures particulières.

- **en termes d'effectifs :**

Le travail en pratique artistique dans un cadre partenarial tel qu'il est inscrit dans les programmes de la seconde à la terminale nécessite des groupes réduits, en raison de contraintes techniques et d'encadrement. Selon les conditions offertes par l'établissement en termes d'espaces et de postes de travail ces effectifs ne doivent pas excéder 20 élèves.

- **en termes de moyens :**

- **Partenariat culturel :** Le soutien du ministère de la culture et des DRAC est nécessaire pour favoriser l'accès aux œuvres d'une part et garantir d'autre part les conditions d'une pratique artistique créative encadrée par des intervenants professionnels.
- **Matériel :** Les enseignements doivent être dotés d'un matériel de tournage, de montage et de projection suffisant pour permettre le travail pratique et en particulier les réalisations à présenter au baccalauréat.
- **Locaux :** Les locaux doivent être adaptés à un enseignement théorique et pratique avec au moins : une salle de projection, deux salles de montage, un studio de tournage, une salle de travail pratique.

- **La question de l'orientation des élèves :**

Puisque l'élève choisit au deuxième trimestre de la classe de 2^{de} les enseignements de spécialité qu'il suivra en cycle terminal :

- Il importe d'abord de bien préparer les élèves par l'explication, l'explicitation des parcours possibles, des binômes de spécialités, en mettant en valeur l'idée de complémentarité des disciplines.
- Il importe dès le début de la classe de seconde de présenter, de façon très concrète, les formations et les perspectives professionnelles vers lesquelles ouvre l'enseignement du cinéma au lycée. Par exemple : en analysant un générique de film, lors d'un « forum » de rencontres avec d'anciens élèves engagés dans des formations en cinéma, etc.
- Il convient de mettre en avant la pédagogie de projet sur laquelle se construit l'enseignement du cinéma dans sa double dimension pratique et analytique.
- On proposera sur les sites académiques ainsi que sur Eduscol Cinéma des exemples de réalisations, de projets pédagogiques menés en classe.

Il faut valoriser dans Parcours-Sup le travail réalisé par l'élève, qui lui permet de construire son parcours de formation.

c- Fonction et fonctionnement de l'association

1- Appel aux contributions de chacun :

- La Revue 2019 n'est pas prête faute de contributeurs... On espère une publication à l'automne 2019.
- Animer le site internet de l'association, pour qu'il devienne une base de ressources très concrètes pour les collègues : propositions de TP, de séquences pédagogiques, d'analyses filmiques, d'entraînements aux sujets du bac, etc.

2- Continuer à développer la communication et relancer les adhésions

Actions envisagées :

- Adhérer et surtout faire adhérer ! Envoyer aux collègues non-adhérents un document présentant les actions et les positions de l'association. : à faire !!!!
- Continuer à élargir le vivier des délégués régionaux ; leur rôle est essentiel, en particulier au moment des festivals et des rencontres académiques.

3- Retour sur la pétition lancée par un groupe de professeurs de théâtre de l'académie de Versailles

Bref rappel des faits.

Cet incident a révélé la nécessité de distinguer la signature individuelle et la signature de l'association. ⇒ Se mettre d'accord sur le principe : on ne signe pas au nom de l'association une pétition ou un texte qui n'a pas été élaboré en concertation avec l'association. Après décision collégiale l'association a signé en demandant que soit corrigé un paragraphe erroné pour ce qui concerne le cinéma.

☞ **Vote du bilan moral à l'unanimité.**

2- ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

38 votants (16 présents + 22 pouvoirs)

Les membres élus sont :

Alexandre BOZA
Gaëlle CASELLATO
Guillaume DEBRULLE
Guillaume DEHEUVELS
Fanny DOUMERC
Juliette GOFFART
Annabel LANIER
Guy MAGEN
Geneviève MERLIN
Axel RABOURDIN
Céline SIMEON PERREIRA
Alain TISSIER
François-Xavier VIAL
Philippe ZILL

Délégués régionaux :

Carole CREMOUX : Académie de Limoges
Guillaume DESHEUVELS : Académie de Grenoble
Isabelle DUPERRIER : académie de Besançon
Aline FOISSY : Académie de Versailles
David GARROUX : Académie de Lyon
Barbara GOMBIN : Académie de Paris
Mathieu HAAG : Académie de Nantes
Jean-Jacques MANZANERA : Académie de Bordeaux
Max MAURO : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Axel RABOURDIN : Région Picardie
Céline SIMEON-PERREIRA : Académie de Nancy-Metz

☞ **CA élu à l'unanimité.**

Compte-rendu par Geneviève Merlin (présidente) et Guillaume Debrulle (secrétaire)